



CANADIAN ASSOCIATION OF OPTOMETRISTS  
ASSOCIATION CANADIENNE DES OPTOMÉTRISTES

## Mémoire pour les consultations prébudgétaires organisées en prévision du prochain budget fédéral

Association canadienne des  
optométristes

Août 2023



**Recommandation 1 :** Que le gouvernement du Canada accorde la priorité à la santé oculaire de tous les Canadiens en investissant dans une stratégie nationale sur la vision par l'intermédiaire de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), sous la direction d'un dirigeant principal de la vision.

**Recommandation 2 :** Que le gouvernement du Canada accorde la priorité à l'amélioration de l'accès aux soins de la vue pour les communautés autochtones du Canada.

**Recommandation 3 :** Que le gouvernement du Canada participe activement au financement de recherches essentielles sur la vision qui répondent aux besoins particuliers des Canadiens.



L'Association canadienne des optométristes (ACO) se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de contribuer à l'appel actuel du gouvernement à présenter des mémoires au Comité des finances de la Chambre des communes (FINA) dans le cadre du processus de consultations prébudgétaires. Nous félicitons le gouvernement actuel et nous nous joignons à lui pour reconnaître l'importance d'atteindre l'équité en matière de santé pour nos communautés et populations les plus vulnérables. La nécessité de faire des investissements substantiels pour veiller à ce que tous les Canadiens aient accès à des services de soins de la vue est d'une importance capitale pour assurer la santé globale de tous les Canadiens. Les optométristes d'un océan à l'autre souhaitent participer activement au dialogue, en s'appuyant sur leur expérience directe en tant que principaux praticiens de la santé oculaire et propriétaires de petites entreprises.

Notre mémoire vise à communiquer la volonté des optométristes canadiens de travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral en contribuant à une économie en croissance et prospère et à la santé de la population. Les efforts actuels ne suffisent certainement pas, car la santé oculaire n'est pas reconnue comme faisant partie intégrante de la santé globale ni comme un élément clé de la santé de la population. Chose incroyable, Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada n'ont pas de politique sur la vision. C'est pourquoi l'ACO exhorte le gouvernement fédéral à reconnaître et à mettre en œuvre les trois recommandations énoncées dans le présent mémoire. Le désir des optométristes d'être des chefs de file pour offrir une meilleure vision à tous les Canadiens s'attaque directement à des enjeux économiques comme la productivité, l'employabilité et la mobilité. En l'absence d'un accès adéquat aux services de santé oculaire et de soins de la vue, de nombreux Canadiens n'arrivent pas à atteindre leurs objectifs en matière de revenu et d'éducation.

Un sondage mené en janvier 2023 par Abacus Data a démontré que 67 % des Canadiens étaient en faveur d'un rôle accru du gouvernement fédéral dans la santé oculaire et les soins de la vue. De plus, de 76 à 77 % des Canadiens appuyaient l'idée d'une stratégie fédérale sur la santé oculaire qui permettrait de cerner les besoins en matière de formation, d'éducation et d'orientation des professionnels de la santé responsables de la santé oculaire; de veiller à ce que Santé Canada étudie rapidement de nouvelles applications pour les traitements et les appareils utilisés pour traiter les affections oculaires; de promouvoir la recherche et d'améliorer la collecte de données sur la prévention et le traitement des maladies oculaires; de définir des stratégies spécifiques sur la façon d'améliorer l'accès aux soins de la vue pour les populations vulnérables, notamment les populations autochtones, les enfants et les personnes âgées; et de favoriser l'échange d'information et de connaissances entre les gouvernements fédéral et provinciaux en ce qui concerne les maladies oculaires et leur prévention<sup>1</sup>.

**Recommandation 1 :** Que le gouvernement du Canada accorde la priorité à la santé oculaire de tous les Canadiens en investissant dans une stratégie nationale sur la vision par l'intermédiaire de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), sous la direction d'un dirigeant principal de la vision.



Les optométristes de partout au pays soutiennent que le gouvernement fédéral a actuellement une occasion en or d'agir en investissant dans une stratégie nationale sur la santé oculaire et les soins de la vue sous les auspices de l'Agence de la santé publique du Canada. L'ACO a déterminé qu'une stratégie nationale répondrait au besoin d'une stratégie fondée sur des données probantes et appuyée par un bureau de la vision, à la nécessité d'accroître les investissements dans la recherche véritablement effectuée au Canada, de créer un système plus solide qui garantirait l'accès à des médicaments plus cohérents et plus fiables pour traiter et diagnostiquer les maladies et les affections oculaires, d'améliorer l'accès aux services pour les populations rurales, éloignées et autochtones, et de financer une campagne nationale de sensibilisation du public qui servirait à éduquer et à informer les Canadiens sur l'importance de la santé oculaire et des soins de la vue.

S'inspirant des stratégies nationales existantes dans le cadre desquelles l'Agence de la santé publique du Canada a mis sur pied des directions spécifiques pour les professionnels, les maladies et les affections, connues sous le nom de « bureaux », l'ACO propose de travailler conformément aux cadres existants et aux mandats définis de l'ASPC et de nommer, au cours de leur première année d'existence, un dirigeant principal de la vision (DPV) issu de la communauté des professionnels de la santé oculaire, pour diriger et élaborer une politique en matière de vision à l'échelon fédéral. En consultation avec les membres du portefeuille, le DPV s'efforcera d'officialiser un mandat et de fournir des détails sur les attentes à l'égard des fonctions de base des bureaux; le DPV élaborerait un plan qui définit clairement leurs rôles, leurs priorités et leurs jalons; le DPV élaborerait en outre un plan de communication exhaustif pour accroître la sensibilisation interne aux bureaux de la vision au sein du portefeuille fédéral de la santé et pour présenter un mandat clair des bureaux de la vision aux intervenants externes. Le fait de régler ces détails administratifs dès le début du processus jouera un rôle essentiel dans la création et l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de vision.

**Recommandation 2 :** Que le gouvernement du Canada accorde la priorité à l'amélioration de l'accès aux soins de la vue pour les communautés autochtones du Canada.

Dans le cadre des efforts que nous déployons pour soutenir nos membres qui travaillent auprès des populations autochtones partout au Canada, l'ACO a cerné un obstacle majeur qui fait ressortir le fardeau administratif excessif intégré à l'offre de soins de la vue des Services de santé non assurés (SSNA). Ces inconvénients excessifs dissuadent trop souvent les optométristes de fournir des services aux collectivités éloignées. Les barèmes d'indemnisation et les listes de services désuets qui n'incluent pas plusieurs éléments technologiques de base d'un examen de la vue complet, comme la tomographie par cohérence optique (TCO) et l'imagerie rétinienne, nécessitent une attention urgente et, en fin de compte, une diligence raisonnable pour être pris en considération et mis en œuvre.



Les optométristes sont prêts à élaborer conjointement un cadre sur la santé oculaire et les soins de la vue pour les Autochtones, fondé sur les distinctions, afin de garantir que les Autochtones puissent recevoir ces services au sein ou à proximité de leurs propres communautés.

Un cadre global répondrait aux besoins individuels de chaque groupe démographique en matière de santé visuelle et de soins de la vue et permettrait de mieux gérer et d'amplifier les ressources nécessaires à une prévention et à une gestion plus complètes des maladies, à la promotion de la santé et au soutien des communautés de soins de santé qui fournissent des services à ces Canadiens.

**Recommandation 3 :** Que le gouvernement du Canada participe activement au financement de recherches essentielles sur la santé oculaire et les soins de la vue, qui répondent aux besoins particuliers des Canadiens.

Le Canada ne dispose pas de recherches fiables et de grande qualité sur la santé oculaire de la population. Pour combler les lacunes à cet égard, l'ACO s'appuie sur des estimations, des données provenant d'autres pays et des sondages commandés par le secteur privé. Pour bien gérer l'ampleur de la crise de la santé oculaire au Canada, des recherches approfondies et de grande qualité s'imposent afin d'orienter les mesures futures et les priorités en matière de dépenses.

Parmi les efforts déployés par le passé pour recueillir des données canadiennes sur la santé oculaire, mentionnons l'étude de la Coalition nationale en santé oculaire (CNSO), un organisme sans but lucratif qui regroupe des associations ayant un intérêt commun pour les soins de la vue et la recherche sur la vision. Cette étude robuste, publiée en septembre 2008, a été financée et exécutée de concert avec Santé Canada. La Coalition était composée d'un large éventail de professionnels et de chercheurs en santé oculaire ainsi que des Instituts de recherche en santé du Canada.

Une étude commandée par le secteur privé et menée par Deloitte Access Health Economics a révélé que, chose incroyable, le coût total des pertes de productivité liées à la perte de vision était estimé à 4,3 milliards de dollars en 2019, soit 3 535 \$ par personne atteinte d'une perte de vision. La plus grande composante des pertes de productivité a été la réduction de l'emploi (3,2 milliards de dollars), suivie du présentéisme (380,6 millions de dollars) et de l'absentéisme (318,9 millions de dollars). Fait incroyable, en 2019, les coûts directs du système de santé attribuables à la perte de vision au Canada ont été estimés à 9,5 milliards de dollars<sup>2</sup>.

D'autres données laissent entrevoir l'impact majeur du coût de la perte de vision sur l'économie dans son ensemble :

- Augmentation des taux de blessures et de traumatismes physiques (p. ex. liés à des chutes), et des accidents de la route, en particulier chez les personnes âgées<sup>3</sup>.



- Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des coûts liés à la perte de vision sont des *coûts médicaux qui ne sont pas liés aux yeux*<sup>4</sup> (c'est-à-dire tout ce qui va des soins palliatifs à l'ergothérapie).
- La perte de vision est plus fréquente chez *les nouveaux arrivants* que chez les personnes nées au Canada<sup>5</sup>.
- Trente-quatre pour cent (34 %) des Autochtones atteints de *diabète* indiquent que cela a un effet sur leur vision<sup>6</sup>.
- Plus de 2 000 *lésions oculaires* surviennent chaque jour au Canada<sup>7</sup>.
- Les personnes ayant une perte de vision courent un plus grand risque d'*isolement social* et de participation réduite à la *vie communautaire*<sup>8</sup>.
- Les personnes ayant une perte de vision présentent des *besoins plus complexes et des comorbidités* (le diabète, l'hypertension, des incapacités physiques ou cognitives)<sup>9</sup>.

Les recherches suggèrent qu'un adulte canadien sur trois n'a pas eu recours à des soins de la vue ou acheté des lentilles correctrices en raison du coût<sup>10</sup>. Les professionnels de la santé oculaire constatent chaque jour dans leur cabinet un taux alarmant de maladies et d'affections oculaires non prises en charge, notamment le glaucome, les cataractes, la rétinopathie diabétique et la dégénérescence maculaire liée à l'âge. Les optométristes savent que non seulement ces conséquences financières pour le patient et le système peuvent être réduites, mais surtout que 90 % de la perte de vision peut être évitée ou traitée grâce à des mesures préventives appropriées, comme des examens complets de la vue<sup>11</sup>.

Il est urgent de procéder à un examen complet de la recherche qui sous-tend l'analyse contextuelle de la santé oculaire et de la perte de vision dans les provinces et territoires du Canada, afin de mieux cerner et de combler les lacunes en matière de santé oculaire et de soins de la vue.

En conclusion, les optométristes canadiens applaudissent les efforts de ce gouvernement en faveur de la stabilité économique, et nous accueillons favorablement l'occasion de contribuer à une solution. L'ACO serait heureuse de présenter ses recommandations en personne au Comité permanent des finances de la Chambre des communes lorsque les audiences prébudgétaires auront lieu. Nous serions heureux d'avoir l'occasion de fournir des détails sur les nombreuses façons dont l'ACO peut appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre d'une stratégie nationale sur la santé oculaire et les soins de la vue à l'ASPC, pour éliminer les obstacles à l'accès pour les populations autochtones, les enfants et les aînés, et de fournir des détails précieux sur le besoin



CANADIAN ASSOCIATION OF OPTOMETRISTS  
ASSOCIATION CANADIENNE DES OPTOMÉTRISTES

concret d'accroître le financement de la recherche sur les maladies et les affections oculaires afin d'assurer des résultats mieux éclairés en matière de santé oculaire pour tous les Canadiens.

*L'Association canadienne des optométristes (ACO) est le porte-parole national en matière d'optométrie. Les optométristes sont des fournisseurs autonomes de soins de santé primaires et les représentants de première ligne en matière de santé oculaire. Les optométristes exercent dans divers milieux : la plupart œuvrent dans des cabinets privés, les autres, dans des cliniques, des hôpitaux, des centres de santé communautaires, au sein de regroupements d'optométristes, ou ils effectuent de la recherche, enseignent et s'acquittent de tâches administratives. Reconnue au pays et à l'étranger comme un défenseur de premier plan de la profession, l'ACO s'engage à faire preuve de leadership auprès de ses quelque 7 900 membres (optométristes, étudiants et aides-optométristes) et à leur offrir un soutien afin d'améliorer la santé oculaire et la clarté de la vision pour tous les Canadiens. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site [www.opto.ca](http://www.opto.ca).*



## Références

1. ABACUS, *Vision Care and Canadians*, janvier 2023.
2. DELOITTE, « The cost of vision loss and blindness in Canada », rapport, *Conseil canadien des aveugles*, mai 2021 [EN ANGLAIS]. Accessible à l'adresse : <https://www.fightingblindness.ca/wp-content/uploads/2021/12/Deloitte-Cost-of-vision-loss-and-blindness-in-Canada-report-May-2021.pdf>.
3. INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ, « Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2017 », rapport, 2017. Ottawa (Ontario) : ICIS.
4. GOUVERNEMENT DU CANADA, *Qu'est-ce que l'approche axée sur la santé de la population?*, 2012. Accessible à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/approche-axee-sur-la-sante-de-population.html>.
5. BUHRMANN, R. et coll., « Vision Health: evidence review for newly arriving immigrants and refugees », annexe 17 dans Pottie K., Greenway, C., Feightener, J. et coll., « Evidence-based clinical guidelines for immigrants and refugees », *Journal de l'Association médicale canadienne*, vol. 183, n° 12, 2011, E824-925, doi : 10.1503/cmaj.090313.
6. STATISTIQUE CANADA, *Enquête auprès des peuples autochtones*, 2012.
7. GORDON, K. D, « The incidence of eye injuries in Canada », *Revue canadienne d'ophtalmologie*, vol. 47, n° 4, 2012, p. 351-353, doi : 10.1016/j.jcjo.2012.03.005.
8. DELOITTE, « The cost of vision loss and blindness in Canada », rapport, *Conseil canadien des aveugles*, mai 2021 [EN ANGLAIS]. Accessible à l'adresse : <https://www.fightingblindness.ca/wp-content/uploads/2021/12/Deloitte-Cost-of-vision-loss-and-blindness-in-Canada-report-May-2021.pdf>.
9. CUMBERLAND, P.M. et J. S. RAHI, « Visual function, social position, and health and life chances: the UK biobank study », *JAMA Ophthalmology*, vol. 134, n° 9 (2016), p. 959-966, doi : 10.1001/jamaophthalmol.2016.1778.
10. ABACUS DATA. *Vision care and Canadians*, 2020.
11. AGENCE INTERNATIONALE POUR LA PRÉVENTION DE LA CÉCITÉ, *Vision Atlas*, 2020. Accessible à l'adresse : <https://www.iapb.org/fr/learn/vision-atlas/>.